

Compte rendu du Conseil Municipal **du 28 Mars 2022**

PRESENTS : M. ARNAUD Jean-Yves, M. DINYTASZ Dominique, Mme DUBOIS Jocelyne, Mme GARACHON Corinne, M. MONTEIL Éric, M. OLIVIER Pascal, Mme PEYNET Nathalie, Mme VALENTIN Jocelyne, Mme LEFEBVRE Emilie, Mme WALEWSKI Renée, M. MAZEROLLE Christian, Mme WITTRANT Sophie, M. MATHIEU Guillaume.

ABSENTS EXCUSES : M. BOYER-MAZUREL Yoann,

ABSENT NON EXCUSE :

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARACHON Corinne.

Lecture du compte rendu du 28 février et approbation

ELECTIONS PRESIDENTIELLES DES 10 ET 24 AVRIL

Les élections se tiendront au foyer rural suite à l'accord de Monsieur le Préfet.
Les horaires seront de 8 heures à 19 heures.

Tenue du bureau de vote pour le 1^{er} tour :

<i>HORAIRES</i>	<i>CONSEILLERS</i>
<i>8H – 10H30</i>	Éric MONTEIL, Jocelyne DUBOIS, Renée WALEWSKI
<i>10H30 – 13H</i>	Jocelyne VALENTIN, Dominique DINYTASZ, Emilie LEFEBVRE
<i>13H – 15H30</i>	Pascal OLIVIER, Sophie WITTRANT, Nathalie PEYNET
<i>15H30– 19H</i>	Corinne GARACHON, Christian MAZEROLLE, Guillaume MATHIEU

BUREAU

Président : Jean-Yves ARNAUD

Assesseurs : Christian MAZEROLLE, Jocelyne VALENTIN, Pascal OLIVIER

Secrétaire : Dominique DINYTASZ

SCRUTATEURS

- Guillaume MATHIEU
- Renée WALEWSKI
- Jocelyne DUBOIS
- Nathalie PEYNET

Tenue du bureau de vote pour le 2ème tour :

<i>HORAIRES</i>	<i>CONSEILLERS</i>
<i>8H – 10H30</i>	Éric MONTEIL, Jocelyne DUBOIS, Renée WALEWSKI
<i>10H30 – 13H</i>	Jocelyne VALENTIN, Dominique DINYTASZ, Emilie LEFEBVRE
<i>13H – 15H30</i>	Pascal OLIVIER, Sophie WITTRANT, Nathalie PEYNET
<i>15H30– 19H</i>	Corinne GARACHON, Christian MAZEROLLE, Guillaume MATHIEU

BUREAU

Président : Jean-Yves ARNAUD

Assesseurs : Christian MAZEROLLE, Jocelyne VALENTIN, Pascal OLIVIER

Secrétaire : Dominique DINYTASZ

SCRUTATEURS

- Guillaume MATHIEU
- Nathalie PEYNET

SUBVENTION ASSOCIATIONS

	2021	2022
AFM	2 000,00 €	2 000,00 €
POMPIERS	1 100,00 €	Ne veulent pas de subvention
CLUB DE L'AGE D'OR	1 300,00 €	1 000.00 €
ECOLE BUISSONNIERE	1 300,00 €	1 500.00 €
PALEOVERGNE	500,00 €	0
BOULISTES	1 500,00 €	1 500.00 €
FOOT	1 500,00 €	750.00 €
BOUTIQUE MENATOISE	0,00 €	0
AUVERGNE D'ANTAN et de DEMAIN	0.00 €	0
CAPER	0.00 €	150.00 €
AMICALE DES PECHEURS		300.00 €
FETE PATRONALE MENATOISE		2 000.00 €
AEMM		300.00 €
PAPY MOUSTACHE		500.00 €
ANCIENS COMBATTANTS		Pour l'instant pas de dossier déposé
ECOLE	0.00 €	160.00 €
RESERVE		1 340.00 €
TOTAL	9 200.00 €	11 500.00 €

- ✓ Un feu d'artifice pour la fête patronale a été commandé et sera réglé par la mairie pour un montant de 2 280.00 €.

- ✓ L'Ecole Buissonnière avait demandé 2 200 € de subvention. La somme de 1 500 € lui a été accordée, un courrier sera envoyé par la mairie afin que l'association demande une autre part de subvention à la commune de Neuf-Eglise.
- ✓ FOOT : la somme de 750 € est accordée sur une demande de 1 500 €. L'association devra demander à la commune de Neuf-Eglise l'autre moitié. Si refus du conseil municipal de Neuf-Eglise, le siège social de l'association devra être remis à Menat.
- ✓ Boutique Menatoise : Pas de subvention allouée ; la commune prend déjà en charge les factures d'eau, d'électricité et de chauffage.
- ✓ Auvergne d'Antan et de Demain : Cette association devrait être reprise par un nouveau bureau, elle sera dédiée à la culture.
- ✓ Ecole : Les élèves de CP/CE1/CE2 et CM1/CM2 vont faire une initiation au tennis à Neuf-Eglise. Le coût du transport est des 480 €. Un tiers de cette somme soit 160 € sera financé par la commune de Menat, de Neuf-Eglise et la coopérative scolaire.
- ✓ L'association Fête Patronale Menatoise a demandé un complément de subvention pour organiser la fête de la musique du 21 juin. Le Conseil Municipal ne souhaite pas financer cette manifestation et propose que l'association voit avec le Café Bouquet ou le camping des Tarteaux pour organiser quelque chose ce jour-là.

TARIF FOYER RURAL

Monsieur le Maire rappelle les modalités de location du foyer rural et demande au Conseil s'il souhaite changer les tarifs.

SOCIETES MENATOISES (Siège social à Menat)

Manifestation : 140.00 euros

Gratuité : 2 par an

Réunion : gratuit

SOCIETES EXTERIEURES

Manifestation : 300.00 euros

Réunion : 100.00 euros

PARTICULIER RESIDANT A MENAT

Manifestation : 140.00 euros

Réunion : 0.00 euros

PARTICULIER NE RESIDANT PAS A MENAT

Manifestation : 200.00 euros

Réunion : 110.00 euros

UTILISATION DE LA CUISINE

Pour tous 23.00 euros

- Tout utilisateur devra fournir avec la convention une attestation d'assurance et deux chèques de caution de 182.00 € et 200 € (ils ne sont pas encaissés).

- La consommation de fuel pour le chauffage sera refacturée au locataire même si la gratuité de la salle est accordée.
- Un état des lieux sera fait à l'entrée et à la sortie.

Le Conseil ne souhaite pas modifier les tarifs et rappelle que la gratuité de deux manifestations par an concerne des manifestations payantes avec public.

ADRESSAGE

Madame Jocelyne DUBOIS présente au Conseil les différents devis qu'elle a reçue pour les plaques et N° concernant le dossier d'adressage de la Commune.

La société SIGNAUX GIROD est retenue pour un montant de 8 783.83 € TTC.
Les plaques seront en email et garantie 30 ans.

Ci-dessous, modèle de plaque retenue pour le nom des rues ou places..., les plaques pour les N° seront idem.



LOCATION GARAGE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le matériel communal qui était entreposé dans 4 garages (2 petits et 2 grands) a été transporté dans l'ancien bâtiment du SIV de Menat suite à l'achat de ce bien par la commune.

Monsieur le Maire propose de mettre à disposition ces garages aux habitants qui le souhaitent moyennant un loyer mensuel de :

Petit garage : 30 € / mois.
Grand garage : 50 € / mois

Le loyer sera automatiquement révisé chaque année en tenant compte de la variation de l'indice de référence des loyers (IRL) publié par l'INSEE.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à la majorité des membres présents,

- Autorise la location de ces garages,
- Dit que le montant des loyers mensuels sera de 30€ pour les petits garages et 50€ pour les grands garages.
- Demande qu'une révision des loyers ai lieu chaque année en tenant compte de la variation de l'indice de référence des loyers (IRL) publié par l'INSEE.
- Demande qu'une attestation d'assurance soit fournie lors de la signature du contrat.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents relatifs à ce dossier.

EMPLOI MI-TEMPS

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une demande d'emploi pour cet été a été reçu en mairie. Il est demandé au Conseil de valider ou non cet emploi saisonnier.

Le Conseil Municipal valide la création de cet emploi saisonnier pour faire face à un accroissement d'activité, il propose un poste de 20 heures hebdomadaire pour une durée de 4 mois environ.

M. Guillaume MATHIEU demande qu'une offre d'emploi soit diffusée. Les candidats devront faire parvenir en mairie un CV et une lettre de motivation avant le 11 avril.

M. le Maire est en charge de ce dossier.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

VOIRIES :

Eboulement route des Tarteaux

- ✓ L'assurance prendra en charge que le déblaiement de la route soit 16 879 €. La mise en sécurité du site sera à la charge de la commune soit 12 746.76 €.

BATIMENTS :

- ✓ La commune n'a toujours pas reçu le rapport définitif de l'expertise concernant le foyer rural.

CONSEIL D'ECOLE

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'il a assisté au Conseil d'Ecole du 25 mars. Suite à certaines questions des parents d'Elèves, M. le Maire a redonné les noms des personnes responsables à savoir :

- Responsable Ecole : Mme la Directrice,
- Responsable Transport scolaire : L'entreprise, le conducteur et le Conseil Régional,
- Responsable cantine : La Mairie

Suite aux diverses remarques concernant la nourriture servie à la cantine, M. le Maire propose aux parents qui le souhaitent de venir sur RDV à la cantine pour observer, goûter, etc...Une visite des cuisines du Gourmet Fiolant est également possible.

M. le Maire rappelle également à l'assemblée que la cantine n'est pas obligatoire.

NAVOIRAT

- ✓ Madame Renée WALEWSKI propose de contacter l'association « Chemins de Traverses » pour organiser une randonnée découverte sur le site du Belvédère de Navoirat.

Fin de séance : 20h40

Prochaine réunion : le 11 avril 2022